DIXIEME ANNÉE. — N° 400 — On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE LANCRY, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 8 DÉC...

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-... Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE . . . . Un an.
ETRANGER . . . . —
Les abonnements ne peuvent être... moins d'un an et ils partent du ... de chaque...
LE NUMÉRO :
FRANCE . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par la poste

Celles qui resteront inutiles seront sans excuse

Les Femmes ont-elles enfin compris ?

Les femmes ont-elles enfin compris qu'elles sont jusqu'à un certain point toutes solidaires les unes des autres et que par conséquent les honnêtes femmes ne peuvent pas se désintéresser de la réglementation de la prostitution par l'Etat ou la Municipalité et de leur prétention d'organiser savamment le commerce du plaisir sans responsabilités?

Ont-elles compris que le principe de la réglementation de la prostitution fait rejaillir sur toutes les femmes, par le fait de la solidarité, la boue où l'on enfonce les prostituées?

Lorsqu'elles acceptent ce principe, elles acceptent la boue.

Les honnêtes femmes et les braves mères de famille ont-elles enfin compris que jamais elles ne posséderont dans la société la place qui leur est due, tant qu'elles admettront et accepteront, par leur silence, le principe que d'autres femmes puissent être mises hors la loi par la police, *en tant que femmes et à cause de leur sexe*, tandis que cette mise hors la loi ne serait acceptée par aucun homme?

Si elles ne l'ont pas encore compris, c'est qu'un grand nombre d'entre elles n'ont pas examiné le terrible problème qui a été pendant bien longtemps comme réservé par les hommes et à l'étude duquel ils défendaient aux femmes de s'intéresser.

Le problème est certes complexe et difficile à résoudre, mais il est indispensable que les Françaises l'étudient, car dans les pays où il a été résolu, il ne l'a été qu'avec l'aide des femmes.

Il faut que celles-ci apportent à cette étude à la fois leur indignation de voir des femmes traitées, parce que femmes, comme des animaux dont on estime la valeur sanitaire, et leur infinie pitié pour des sœurs tombées qui n'ont pas la force de protester et souvent de se relever.

Que cette idée révolte ou non à première vue, il est certain que les honnêtes femmes sont les gardiennes naturelles de celles qui ne le sont pas et qu'elles doivent employer leur force à défendre la faiblesse même de celles qui leur paraissent peu intéressantes. C'est la seule manière d'améliorer un état de choses absolument déplorable.

C'est en premier lieu, le devoir des honnêtes femmes, et en second lieu, il y va de leur intérêt et de celui de la race, car elles ont à tenir compte de la prophylaxie des terribles maladies qui découlent du vice et qui menacent la famille et la population tout entière.

C'est en vue de répandre ces idées, déjà défendues depuis de longues années par une élite, c'est pour les faire pénétrer dans un grand cercle féminin qu'a été créée, au *Conseil National des Femmes Françaises, la Section de l'Unité de la morale et de la répression de la traite des femmes* qui existaient déjà dans les Conseils nationaux des autres pays affiliés au Conseil International.

Dans ses premières réunions, la Section a étudié le programme du travail qu'elle se propose pour 1916-17, et ce programme a été accepté par l'Assemblée statutaire du Conseil national.

Nous en donnons ici les grandes lignes.

— Etude des causes spéciales de l'étendue actuelle de la prostitution, résultant certainement en grande partie de la guerre et des bouleversements moraux et économiques qu'elle entraîne. Les mêmes faits tenant aux mêmes causes, se sont produits à différentes reprises dans l'histoire.

— Etude des moyens de lutter contre la prostitution et de remédier aux affreuses maladies spéciales si graves pour la race, sans pourtant que les femmes doivent jamais admettre qu'on puisse porter atteinte au point de vue moral de la liberté et de la justice. Ne pas accepter le principe de condamnations aux femmes, lorsqu'elles ne peuvent atteindre les hommes coupables des mêmes fautes.

Au point de vue de la réglementation de la prostitution, Mme de Witt-Schlumberger, présidente de la Section, a trouvé nécessaire d'écrire cet automne, à M. Laurent, préfet de police, la lettre suivante, car la Section doit chaque fois prendre acte de toute mesure qui met la femme hors du droit commun et la relègue ainsi au ban de la société.

Monsieur le Préfet,

C'est comme membre du Conseil National des Femmes Françaises, et Présidente de la **Section de l'Unité de la Morale et de la répression de la Traite des Femmes** que j'ai l'honneur de vous écrire.

Le Journal des Débats du 8 septembre nous a informé que « Le Préfet de Police « va créer une brigade qui sera uniquement chargée de la répression de la prostitution et du vagabondage spécial, notamment autour des gares. En somme, il s'agit du rétablissement, mais pour la durée de la guerre, déclare-t-on, de la « police des mœurs, supprimée il y a quelques années à la suite d'erreurs policières. »

Notre Section de morale est, au premier chef, préoccupée de l'entretien de la propreté morale de la ville; il paraît évident qu'à cause de la guerre et de ses conséquences, des mesures spéciales de police sont peut-être nécessaires pour obtenir l'ordre.

Mais comme la Section de la Morale de notre Conseil National est nettement abolitionniste, elle prend note que les mesures spéciales dont il est question sont ordonnées pour la durée de la guerre seulement et ne sont pas destinées à amener, en temps de paix, une aggravation de la situation des femmes, par rapport à celle des hommes. Les prostituées sont poursuivies et les prostituants restent libre de semer la contagion.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la Section de l'Unité de la Morale et de la Répression de la Traite des Femmes.

De Witt-Schlumberger,

Au point de vue des maladies spéciales, il est décidé que la Section de morale étudiera, avec la Section d'hygiène la propagande à faire pour la diffusion des dispensaires particuliers inaugurés par l'Institut prophylactique, n. 60, boulevard Arago. Les soins rationnels et libres de ces maladies paraissent, à ceux qui ont étudié le problème, le seul remède efficace pour amener la diminution des maladies spéciales, tandis que la répression et la punition poussent à cacher le mal. La création de ces nouveaux dispensaires est donc d'une importance capitale.

Le docteur Chautemps, sénateur et médecin de l'Hôpital du Panthéon, a fondé cet Institut et s'en occupe activement.

Il y a deux infirmières en titre et une troisième en second.

Par le fait de la guerre, on manque actuellement du personnel de docteurs nécessaire.

Si des doctoresses voulaient s'intéresser à cet Institut — et elles rendraient ainsi des services incalculables — elles devraient s'adresser, soit au docteur Vernes à l'Institut, soit au docteur Chautemps, à l'Hôpital du Panthéon.

Les docteurs sont rétribués.

L'Institut est une œuvre particulière, recevant des subventions.

Les malades ne sont pas hospitalisés.

L'Institut est ouvert de 10 heures du matin à 12 h. 1/2 et le dimanche.

Lorsque j'ai visité le dispensaire en juillet, j'ai insisté sur la nécessité d'avoir un service du soir, et un dispensaire par arrondissement.

Un nouvel Institut a du être ouvert rue Ordener.

Nous comptons mettre à l'étude la fréquence de la prostitution par rapport aux différentes carrières féminines. Celle de la domesticité paraît, d'après différents renseignements, apporter de beaucoup l'appoint le plus considérable. Etude à faire par les diverses œuvres philanthropiques relevant des femmes.

Etude de la question des femmes comme employées et officiers de police, spécialement au point de vue des femmes et des enfants, comme surveillantes ou inspectrices.

Il faudrait s'informer s'il serait possible de faire adopter en France cette innovation bienfaisante dont l'application a si bien réussi en Angleterre, en Amérique, en Norvège, en Danemark et qui, avant la guerre avait été aussi appliquée en Allemagne et en Suisse. Au point de vue de la prostitution, on a eu de très bons résultats en Angleterre; les femmes, agents de police, emploient beaucoup plus la persuasion, les conseils et les efforts de relèvement que leurs collègues masculins et usent moins de répression.

Est-il besoin de répéter ce qui découle de l'entrée en matière de cet article, à savoir que l'un des buts de la Section de l'Unité de la Morale, est de convaincre les femmes qu'il est de leur devoir d'étudier toutes les questions concernant les femmes. Ce n'est qu'en les connaissant, qu'elles réaliseront les profondes et cruelles injustices commises journellement envers les femmes et la nécessité de répandre autour d'elles, dans leur famille, et surtout lorsqu'il s'agit de l'éducation de leurs fils le principe d'une seule et unique morale pour les hommes et pour les femmes.

Nous devons reconnaître que dans bien des milieux, l'éducation des femmes elles-mêmes reste à faire à ce point de vue; il est donc grand temps d'y travailler, sans se soucier des railleries. Nous sommes profondément persuadées que si les femmes avaient su exiger des hommes l'Unité de la Morale, elles l'auraient obtenue. Si le monde en est encore là où il en est, c'est en grande partie la faute du manque d'idéal des femmes et de leur manque de courage à étudier ces problèmes difficiles.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'évoquer un souvenir personnel, car il se rattache au but que doit se proposer la section de l'Unité de la Morale du Conseil national des Femmes Françaises :

Il y a bien des années qu'une de mes amies, avec laquelle je travaille à des œuvres morales et philanthropiques, m'a décerné un titre qu'elle trouvait approprié et que je voudrais mériter tel que je le comprends, car il est devenu pour moi une sorte de symbole. Cette amie m'appelle « *Le Rempart* ».

Je voudrais que ce symbole devint aussi celui de notre Section de Morale.

Un rempart doit être quelque chose de fort, auprès duquel on peut trouver abri et sur lequel on peut compter avec assurance.

Un rempart manque peut-être parfois de la souplesse et des accomodements que beaucoup de gens trouvent agréables, mais il donne du moins le sentiment de la stabilité et de la fermeté inébranlables et il reçoit avec calme les pierres qu'on lui jette, quelque douloureuse que puissent être certaines pierres aiguës visant la délicatesse des pensées et la pureté des sentiments.

Le rempart a une base qui le rend ferme inlassablement, c'est l'amour passionné de tout ce qui concerne l'amélioration du sort de la femme et par là de la race. Il veut avoir pour faite, l'idéal moral le plus noble et le plus haut que l'humanité puisse concevoir.

Par cet idéal même, il entre en contact avec toutes les forces invisibles et impondérables qui seules peuvent alimenter les forces humaines et leur donner leur impulsion.

L'humanité, dans son ignorance de ce qui touche à l'invisible et dans son désir de le sonder, a donné des noms divers aux forces impondérables.

Que chacun garde le nom qui lui convient ou auquel son éducation l'a habitué. Les noms sont d'une suprême indifférence.

Le fait qui importe seul est que ces forces existent, qu'elles sont aussi réelles et plus durables que la matière visible et que leur influence se manifeste avec puissance ; exemple : le courage indomptable de nos soldats à défendre le pays.

Les forces invisibles donnent des résultats tangibles : cela seul vaut, cela seul importe!

La Section de Morale peut donc trouver dans son idéal l'élévation et la force de résistance qui en feront un rempart moral, rempart qui sera toujours debout et inébranlable pour résister aux attaques des faibles par les forts et spécialement pour défendre la personnalité morale des femmes.

DE WITT SCHLUMBERGER,

Présidente de la Section de l'Unité de la Morale et de la Répression de la traite des femmes.

Nous rappelons que « l'Office central des œuvres sociales et de bienfaisance », donnera à partir du 1er décembre prochain, des indications d'emplois aux jeunes filles et aux femmes qui n'ont point encore trouvé à s'utiliser pour l'œuvre nationale.

S'adresser 15, rue de l'Arcade.

Aux noms du comité que nous avons publiés, il faut ajouter celui de Mme Legrand-Falco.

SECOURS MORAL
aux Soldats et aux Ecoliers

La Ligue d'Education Morale s'est réunie le 20 novembre, sous la présidence de Mme Jules Siegfried.

Cette Ligue a pour présidents d'honneur MM. P. Bureau, Ch. Wagner; pour secrétaire général, M. P. Malapert; pour secrétaires adjoints, MM. H. Durot et J. Expert-Bezançon ; pour trésorier : M. Polako.

Le programme de son action me semble admirablement résumé dans l'article de ses statuts que je transcris ici :

Parmi les préoccupations de l'heure présente, il en est une qui nous paraît devoir primer toutes les autres : c'est le souci de la valeur morale des hommes de demain. L'avenir social dépend de la solidité des caractères et de la délicatesse des consciences, c'est le premier besoin du pays, c'est donc le premier devoir de l'éducateur.

Ces paroles furent écrites il y a quelques années par un groupe de personnes qui avaient compris que si l'instruction est un facteur nécessaire à l'évolution de l'humanité, l'éducation morale est plus nécessaire encore.

Quand la guerre éclata, la Ligue d'Education Morale fût arrêtée dans la réalisation du programme qu'elle avait rêvé. Aucun de ses membres ne resta inactif, chacun travaillait dans son domaine. La Ligue elle-même ne put se manifester que par des conférences et des articles d'ordre moral. Cela ne suffisait pas évidemment aussi avons-nous été heureux de voir revenir M. Polako d'un éloignement forcé et de pouvoir compter sur l'aide de deux hommes jeunes et dévoués à notre cause, MM. Armbruster et Garcier Ramont.

Le Comité transporte son siège social, 34, rue de Babylone dans une maison appartenant à M. et à Mme Max Lazard, dont le dévouement aux questions sociales est connu de tous. C'est là qu'on pourra se renseigner, à des jours fixes qui seront indiqués ultérieurement, sur le travail de la Ligue qui a décidé de s'attacher cet hiver tout à fait spécialement à deux œuvres. Le travail de l'une consistera dans l'envoi au front de ce que nous pourrions appeler des « colis moraux », c'est-à-dire des lectures saines, intéressantes et classiques pour faire opposition à la littérature malsaine et déprimante qui fait tant de ravages dans l'esprit de nos soldats. Beaucoup d'entre eux réclament une nourriture intellectuelle dont ils sentent le besoin, besoin de s'instruire, de s'élever en lisant nos grands auteurs.

Le second effort de la Ligue portera sur l'éducation des mères de famille dont les enfants, trop livrés à eux-mêmes depuis la guerre, ont pris des habitudes déplorables d'indépendance et de paresse. Nous espérons pouvoir organiser dans les préaux des écoles primaires des réunions familiales où la question de l'éducation, envisagée au point de vue de la France de demain, sera posée par des personnes compétentes et dévouées.

Est-il besoin de dire que, pour les choses comme pour les idées, le nerf de la guerre est indispensable; que les dons, en livres ou en argent, seront reçus avec reconnaissance par notre Trésorier, M. Polako, 125, rue du Ranelagh.

A la réunion du 20 novembre, nous avons senti un courant de réelle sympathie pour notre effort. M. Bellot, inspecteur général de l'enseignement et M. le pasteur Ch. Wagner, ont envisagé chacun l'action immédiate à entreprendre, pour sauvegarder la moralité au front et pour protéger, à l'arrière, l'enfance et l'adolescence contre la démoralisation. M. Garcier Ramont, réformé récemment, a donné la note émouvante en exposant ce que le soldat de France attend de ceux de l'arrière. Avec autant de simplicité que d'élévation il dit la vie de sacrifices acceptée là-bas pour préparer aux générations futures une existence où la guerre ne sera plus. Nous avons trouvé dans ses paroles comme un élan nouveau pour donner à la Patrie, chacun selon nos forces, le meilleur de nous-mêmes.

Julie SIEGFRIED

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le vendredi après-midi de 3 à 5 heures.

SUR UN LIVRE
A la Mémoire
de Jean du Breuil de Saint-Germain

Tout ce que l'amitié pouvait dire de Jean du Breuil de Saint-Germain a été dit excellemment au lendemain de sa mort. Tous ceux qui l'ont connu appréciaient le charme de sa personne, la force de son esprit, la bonne humeur parfois un peu mélancolique de sa conversation. Mais dans le monde, où il fréquentait, peu nombreux furent ceux qui purent connaître toute la valeur de son cœur, apprécier comme elle méritait de l'être, la puissance de sa personnalité, l'élan toujours généreux de sa pensée.

Il avait comme un jardin discret où il fallait quelque perspicacité pour pénétrer. Homme d'action, prisant l'action par dessus tout, il dédaignait ou jugeait inutile de mettre tout le monde au courant de ce qu'il avait fait, faisait ou pensait faire.

Il fallait le deviner pour le bien apprécier. Une mère, pleine d'une de ces résignations si hautes qu'on ne saurait trop admirer, a voulu qu'on connut mieux celui qu'elle pleure.

Elle a pour un instant séché ses larmes, elle a dévotement ouvert les tiroirs où Jean du Breuil, sans y attacher lui-même j'en suis certain, grande importance, avait recueilli ses notes, ses souvenirs, ses impressions, et elle a voulu en relevant mieux le cher disparu, non seulement honorer sa mémoire, mais ce qui est plus et vaut mieux, permettre qu'il servit d'exemple et que les idées qui lui étaient chères reçussent du fait de sa mort une consécration nouvelle. Ce n'est pas sans une émotion profonde que j'ai ouvert le livre où dès les premières pages Jean du Breuil apparait tout entier, tel que je l'ai connu.

« Impressions de guerre au Transwal ». — « Un peuple martyr ». Lisez ces pages si simples, si vivantes, d'où toute recherche est bannie. Celui qui a su nous donner une si mâle impression de ce qu'il a ressenti alors, c'est bien le soldat qui mourra héroïquement, avec une simplicité si touchante, en allant à la recherche d'un de ses hommes qui ne revient pas d'une reconnaissance. C'est bien l'officier qui prévoit la guerre, et qui saisit la première occasion qui se présente de risquer sa vie pour la liberté d'un peuple.

Cette guerre du Transwal, comme elle apparaît lointaine aujourd'hui. Quel enseignement elle aurait pu être cependant. Des paysans médiocrement armés, enfouis dans le sol de la patrie assaillie résistant deux années, aux attaques d'une grande et puissante nation !

Revenu en France, Jean du Breuil s'intéresse à toutes les questions que dédaignent en général, même d'effleurer les gens de son monde. Et c'est là la qualité si caractéristique de son esprit. Sans effort, il fait table rase des idées reçues, il se libère des préjugés et des formules toutes faites, il ne s'inquiète pas de savoir si les opinions que lui suggèrent sa conscience, sa connaissance des gens, des faits, de l'histoire recevront aujourd'hui, demain, ou plus tard l'approbation. Il va droit son chemin.

Cela ne signifie pas qu'il méprisât le passé, qu'il reniât les traditions qui constituent le fonds héréditaire d'un peuple, ce sur quoi il faut qu'on s'appuie sans cesse pour marcher vers l'avenir. Mais cela veut dire, qu'instinctivement, volontairement aussi, son regard, sa pensée, allaient vers cet avenir des nouveautés nécessaires qui étonnent, surprennent, alarment les vieux esprits, mais qui sont la force et la raison d'être des jeunes.

Qu'il s'agisse de la « Révocation de l'Edit de Nantes » dont il ne peut admettre qu'on tente la justification parce qu'il aime autant la liberté de pensée que la liberté d'agir. Qu'il parle du traitement que les soi-disant civilisés se croient en droit d'infliger aux noirs; qu'il traite de la séparation des Eglises et de l'Etat, c'est toujours avec le même sentiment de la liberté, avec le même respect de toutes les opinions, si contraires soient-elles aux siennes, avec le même dédain qu'en dira-t-on; qu'il dit ce qu'il pense être la vérité; ce qu'il considère devoir servir la justice et le droit qu'il aime.

Toutes les questions qu'il faudra bien résoudre au lendemain du conflit qui désole le monde ont haussé son esprit.

Prévoyant les dangers qui menaçaient la France, constatant par lui-même, car il avait l'habitude de procéder, sans se fier à d'autres, aux enquêtes nécessaires. Les maux qui minent le peuple, il avait pris résolument position sur les deux plus graves problèmes à résoudre : l'abolition de l'alcoolisme qui désagrège la race, la tue, la livre sans défense à l'ennemi. Et la misère sociale de la femme, élément primordial de la famille et par suite de l'Etat, reléguée par l'égoïsme du mâle, aux rangs des incapables et des interdits.

Pour que le peuple fut soustrait au fléau de l'alcoolisme, pour que la femme libérée de ses entraves retrouvât dans la Société le rang auquel elle a droit, Jean du Breuil, au lieu de se borner comme tant d'autres à de vaines gérémiades, agissait par la parole, par la plume, sans ménager ni son temps, ni sa peine. Et ce n'eût pas été une de ses moindres joies si le destin nous l'eût conservé, de constater l'immense progrès que la guerre a fait faire à ces deux questions qui tenaient une place particulière dans sa pensée.

Aujourd'hui, écrivait-il, les découvertes de la science ont développé entre les peuples, une intensité telle de la concurrence économique, qu'aucune démocratie moderne ne pourra plus vivre et progresser que par le développement de tous ses éléments.

Qu'aurait-il pu dire de plus, au lendemain de la guerre pour réclamer le suffrage des femmes, alors que la prescience des nécessités sociales lui inspirent déjà ces justes et éloquentes paroles.

Jean du Breuil est tombé face à l'ennemi sans peur et sans reproche. A-t-il à la dernière minute, à l'instant suprême du sacrifice pensé à ce Gordon pacha, dont il a eu quelques pages d'un magnifique sentiment fait revivre l'héroïque figure. J'ai idée que l'image du héros a dû se dresser devant lui et lui tendre les bras pour l'accueillir.

On sent en lisant les lignes qu'il a consacré au héros de Khartoum, l'émotion qui l'étreint et comme le regret discret de cette figure, si noble, si particulière dans son mysticisme un peu hautain ne fait pas une figure française :

J'aurai fait de mon mieux pour l'honneur de mon pays. Adieu.

C'est ainsi que le 14 décembre 1899, Gordon terminait son journal.

J'aimerais que cette phrase fut inscrite sur le monument que sauront élever à sa mémoire la famille et les amis de Jean du Breuil.

Mais avant de donner sa vie, il avait travaillé de son mieux, au contraire de tant d'autres, pour épargner à son pays les catastrophes qu'entrevoyait sa claire vision de l'avenir.

Relisez son discours sur la loi de trois ans prononcé à la Conférence Molé, le 11 avril 1913 : « L'Allemagne a un but pratique, absolument déterminé, la guerre inévitable et proche. » disait-il.

Oui, Jean du Breuil a fait lui aussi, comme le héros anglais, de son mieux pour l'honneur de son pays. Il a su mourir, mais avant de mourir il a su semer des idées nobles, généreuses, pratiques que le sang des martyrs fera germer et qui demain, si Dieu le permet, assureront la reconstitution morale de la Patrie bien-aimée.

Pierre de VALLÉE.

Guerre à l'Alcool

LES MANIFESTATIONS DE L'ALARME
Président : M. Jean Finot

La deuxième matinée de L'Alarme, a eu lieu, à la mairie du 5e arrondissement, dimanche dernier, avec le plus vif succès. La salle était bondée. Ce fut entendu d'un public tout vibrant de sympathie et tout de suite conquis par la force des choses si profondément dites, que M. Luciani-Delpech, fit sa conférence :

« Alcoolisme et Patriotisme ». Toute cette conférence fut accompagnée d'applaudissements.

Le public comprend que l'alcoolisme est pour notre pays, un des plus redoutables ennemis, que c'est un des facteurs de la dépopulation de la France, cause directe de toutes les difficultés de l'heure présente, terrible menace pour l'Avenir de notre race (1).

Nous adressons nos plus vifs compliments aux artistes qui répondirent à l'appel du Comité.

M. J. Nivette, de l'Opéra et Mlle Odette Cartier, l'une avec sa voix chaude et vibrante, l'autre avec sa voix si pure, faite de charme et de grâce, obtinrent un grand succès. [illegible] Sternberg est une pianiste d'une [illegible] extrême et d'une [illegible] pédales de Mme Dudevant-[illegible]

...ent également par Mme Dhur...

...en plus Mlle G. Strauss, excellente ..., ouverte à tous, et ne ...ant ni de politique, ni d'aucune ... étrangère à son but précis de ... utile social. L'Alarme fait appel à tous les concours, sollicite l'appui de toutes les bonnes volontés et demande à chacun sa part d'effort et de propagande.

Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membre ayant droit au vote, minimum 10 francs.

Membre donateur 500 francs.

Siège social, 45, rue Jacob.

(1) A la suite de la conférence de M. Luciani-Delpech, la motion suivante a été adoptée à l'unanimité par l'auditoire.

Considérant le péril national constitué par l'alcoolisme, l'assemblée s'engage à employer tous les moyens d'ordre moral et pratique pour combattre le fléau et réaliser dans son intégrité le programme de « L'Alarme » qui est le suivant :

Interdiction absolue par le gouvernement de la vente des boissons, spiritueux aux femmes, aux mineurs et aux mobilisés, ce qui sauvera tout de suite les 7/10 de la population.

♣

LE CAPITAL ALCOOL ET LA PRESSE

Chacun sait combien nombreux sont les journaux, grands et petits qui sont subsidiés par le capital alcool, mais ce qu'on ignore, c'est que des défenseurs de l'alcoolisme parviennent parfois à faire passer de leur prose dans les colonnes de publications qui ne sauraient être soupçonnées de se vendre.

Exemple : la mésaventure arrivée à un de nos meilleurs quotidiens du soir : Les Débats.

Dans son numéro du 14 novembre, sous la rubrique « Croquis parisiens » et sous le titre de **Vœux perpétuels**, un Monsieur qui signe U..., raconte l'histoire d'une jeune femme qui, éprise de cet anti-alcoolisme tout superficiel qui est actuellement très à la mode, se décide dans un accès de snobisme aigu à prendre pour la vie l'engagement de ne plus coopérer aux progrès de l'alcoolisme en offrant chez soi de l'alcool à tout venant.

La jeune femme vient à peine de signer « le vœu perpétuel » qu'elle entend un bruit inquiétant. C'est son fils (unique naturellement puisqu'il s'agit d'une snobinette) qui en tombant s'est fait une légère blessure. Que faire, Mon Dieu. Toute mère intelligente aurait recours à sa petite pharmacie mais la Française idéale, rêvée par M. U. est bien autrement armée, elle ouvre sa cave à liqueurs et fait boire un verre de chartreuse à l'unique rejeton.

A peine remise de son émoi, on frappe à la porte. C'est l'ordonnance de son mari qui est capitaine. Il apporte des nouvelles du front. Comment le fêter convenablement ? Rien de plus simple, on rouvre la cave à liqueurs et l'ordonnance et la femme du capitaine boivent ensemble joyeusement de l'alcool. Lorsque cette intéressante mère de famille a bien bu, elle retrouve le vœu perpétuel gisant sur un guéridon. Naturellement... elle le déchire comme un simple chiffon de papier.

Et voilà comment, au lieu d'avoir une [illegible], nous avons une presse destructive.

G. de Jaer.

♣

UN VŒU DU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE

Peu à peu les conseils généraux se mettent à prendre attitude contre l'alcoolisme. Voici un extrait du compte rendu de la séance du conseil général de la Seine, publié au Bulletin municipal du 23 novembre.

M. Aucoc, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, nous vous proposons d'adopter le vœu suivant présenté par notre collègue Ambroise Rendu :

« Le Conseil général,

« Emet le vœu :

« Que des mesures efficaces soient prises par les pouvoirs publics pour restreindre la consommation de l'alcool en France.

« Il signale notamment la restriction du nombre des débits qui est la conséquence nécessaire de la suppression du privilège des bouilleurs de cru. »

Ce projet de vœu est adopté. (1916, C. 53).

Les Livres

Parmi les blessés allemands, par Joseph Boubée.

Nous avions déjà apprécié la **Belgique loyale, héroïque et malheureuse**, pour les précisions que ce livre apportait sur des faits du début de la guerre, faits que les mensonges des pangermanistes pourraient à la longue, parvenir à défigurer dans nos mémoires. L'auteur, prêtre catholique, a exercé les devoirs de son ministère en Belgique d'août à décembre 1914. C'est dire qu'il a approché les Allemands en des heures où l'homme, quel qu'il soit, montre sa vraie nature devant la Douleur et devant la Mort.

Son nouveau volume, comme le précédent, a un caractère d'incontestable véracité. L'aumônier d'un hôpital, voit passer bien des figures de soldats, de médecins, d'officiers de tout grades et de tous types; il en trace des portraits extrêmement vivants, et relate les incidents de l'histoire de la ville depuis l'invasion.

Ce récit simple et vrai, parfois émouvant, n'a rien d'outré ni d'artificiel, ne contient aucune de ces tirades emphatiques qu'on a pris l'injuste habitude d'appeler « de la littérature ». Aussi la lecture en est-elle très attachante.

Alice Berthet

COURRIER DES LECTEURS

Mme Adrienne Lautère. — Parmi les nombreuses œuvres dont s'occupe Mme Léopold Rémy, 45, rue Ampère, nous pouvons vous indiquer l'Ecole de massage pour les soldats aveugles et les blessés au travail.

M. M.-F. Chalon. — Je vais faire de tout mon ce qui concerne le cher mort et vous écrirai dans quelques jours.

Mme B. (Versailles). — Merci de vos indications et encourageantes appréciations. La question féminine en matière d'action sociale est regrettable.

Vers le Droit des Femmes à la Tutelle

Le rapport de M. Guillier est déposé

Nous avons la vive satisfaction de lire à l'*Officiel* que M. le sénateur Guillier, rapporteur de la loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet d'admettre les femmes à l'exercice de fonctions de tutrice et de modifier l'article 442 du code civil a déposé son rapport. Nous nous en félicitons et l'en remercions. Et nous ne doutons point qu'il veuille maintenant presser, et la commission et le Sénat pour qu'une loi d'un intérêt si urgent ne soit pas retardée davantage. Les modifications nécessairement faites par le rapporteur au texte voté par la Chambre afin de le préciser destinent la proposition à retourner du Sénat à la Chambre, puis à revenir au Sénat. Il ne faut point qu'elle demeure encore une année en route. Nous comptons sur M. Guillier pour hâter son voyage.

Un Progrès du Féminisme

SECTION D'ETUDES FEMINISTES AU MUSEE SOCIAL

Le féminisme fut un des principes sur lesquels le comte de Chambrun créait le musée social en 1894. Mais, jusqu'ici, cette grande institution consacrée à l'étude de l'amélioration du sort des travailleurs, n'avait point fait une part spéciale dans l'organisation de son travail aux questions féministes; aucune femme n'était entrée dans son comité. Cette lacune vient d'être comblée.

Jeudi 23 novembre, le président du Musée, M. Jules Siegfried, le directeur, M. Léopold Mabilleau et l'un des vice-présidents, M. Edouard Risler recevaient les personnalités féminines choisies pour constituer une nouvelle section consacrée au féminisme. Cinquante femmes, ayant déjà travaillé efficacement à l'amélioration du sort féminin avaient été convoquées. Mme Avril de Sainte Croix, secrétaire générale du *Conseil National des Femmes*, avait été élue par le Comité du Musée Social, comme membre de ce Comité et présidente de la nouvelle section. Les vice- présidentes en sont Mlle Bouvier, Mme François Carnot, la marquise de Gannay et Mlle Vigneron.

Après une intéressante allocution de M. Jules Siegfried, exposant l'œuvre du Musée Social et le but de la Section, celle-ci a tenu sa première séance.

Mme de Sainte Croix a communiqué aux membres le programme de travail de cette année. Deux sujets sont mis à l'étude.

1° Le travail des femmes à domicile et en usine;

2° La collaboration de l'assistance publique et de la bienfaisance privée.

Des rapports seront rédigés d'après les études faites sur ces deux questions; et le Musée Social aidera à la réalisation des moyens qui seront reconnus pouvoir influencer heureusement les conditions du travail féminin.

Disons ici, à Mme Avril de Sainte Croix nos félicitations de l'honneur qui lui est fait et nos remerciements de l'avoir conquis par son long dévouement et son brillant mérite.

J. M.

L'AIDE AUX MÈRES QUI TRAVAILLENT

On commence à se préoccuper sérieusement de toutes parts, d'organiser le travail des femmes, de manière qu'il puisse sans préjudice pour la famille s'allier avec la maternité.

Voici un exemple d'initiative privée pour ce but que nous empruntons à « La Renaissance », l'intéressante revue que dirigent M. et Mme Henri Lapauze (Daniel Lesueur).

La Compagnie d'applications mécaniques, d'Ivry-Port, fonde pour son personnel, la prime aux naissances et à l'allaitement.

Bénéficieront de ces primes : les ouvrières, après une présence aux usines d'une année; les femmes ou compagnes habituelles de ceux des ouvriers qui justifieront de la même durée de présence.

Les gratifications accordées seront de : 100 fr. pour le premier enfant ; 200 fr. pour le 2e; 300 fr. pour le 3e; 400 fr. pour le 4e, et ainsi de suite sans limitation.

Seront compris dans ce calcul les enfants vivants, âgés de moins de 16 ans, au moment de la venue au monde du dernier né.

Exemple : une famille a quatre enfants vivants âgés de moins de 16 ans; rien ne lui est dû actuellement, mais à la naissance d'un cinquième, elle touchera une somme de 500 francs.

En outre, pour sauvegarder la première enfance, la C. A. M. instituera, pour les bénéficiaires de la proposition précédente, des gratifications à l'allaitement qui se monteront pour toute ouvrière, ou femme ou compagne d'ouvrier qui allaite pendant 4 mois à une somme globale de 50 francs; pour celle qui allaite 6 mois, à une somme globale de 100 francs; pour celle qui allaite un an, à une somme globale de 250 francs.

Une pièce réservée à cet usage où les mères auront la faculté de faire apporter leur enfant, non sevré, sera établie dans l'usine. Le temps passé à l'allaitement ne sera pas décompté du montant du salaire journalier.

Si pour une raison de santé, une mère ne peut, après essai, continuer à nourrir, elle aura droit cependant aux allocations versées pour toute période commencée. Autrement dit, la prime de 6 mois lui sera acquise si elle nourrit plus de 4 mois, et celle d'un an si elle nourrit plus de 6 mois.

Enfin la naissance de l'enfant sera précédée et suivie d'un repos d'un mois — soit deux mois — pour la mère, et ce repos sera payé au taux ordinaire des journées de travail.

On ne saurait trop féliciter les chefs d'industrie qui servent les intérêts de la production nationale, ceux de la femme et de la famille. Souhaitons qu'ils aient beaucoup d'imitateurs.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

Après notre récent articles sur les conditions de cette carrière, nous recevons quelques nouveaux renseignements d'une de nos abonnées qui avait précisément appelé la première notre attention sur les avantages de la profession de pharmacien pour des femmes. Elle exerce elle-même cette profession dans une grande ville de province, ce qui donne d'autant plus de poids à son opinion.

Elle nous signale que le titre de pharmacien à lui seul comporte un avantage assez rare, et peut créer à celui qui le possède, s'il ne veut ou ne peut exercer réellement la profession, une sinécure assez lucrative.

« Combien de pharmaciens imprévoyants dans leur jeunesse ou mal chanceux vivent sans soucis dans leur vieillesse avec les 1.500 ou 2.000 francs qu'ils gagnent en servant de prête-noms indispensables à des pharmacies qui sont tenues par des élèves intelligents. Il existe une dizaine d'officines dans ce cas, rien que dans notre ville.

« Il est indispensable pour réussir dans cette carrière, de plaire au public par son égalité d'humeur, son aménité, en un mot d'être « un peu commerçante », et de ne pas se montrer vaine de ses parchemins.

Une femme un peu instruite, c'est-à-dire connaissant sa nomenclature chimique peut, si elle est souple, intelligente, devenir une bonne élève au bout d'un an environ.

Les préparations pharmaceutiques ne sont pas plus difficiles à apprendre que la cuisine. Elles nécessitent un peu plus de raisonnement.

Je crois que la guerre contribuera à modifier bien des mentalités. Il y a quelques années seulement, on n'acceptait pas de femmes employées en pharmacie. Aujourd'hui, elles sont reçues avec empressement dans toutes. Ici, presque toutes les pharmacies sont desservies par des dames employées.

Quel est leur traitement? Je crois qu'il est à peu près l'égal de celui des hommes.

Mon employée, fille de pharmacien, excellente élève, consciencieuse, bien élevée, reçoit un fixe de 5 francs, plus un pourcentage sur ses ventes.

Pour augmenter son traitement, je lui donne le jeudi pour faire un remplacement chez un confrère à dix kilomètres d'ici. Elle touche dix francs et sa nourriture.

Des femmes sérieuses et honnêtes trouveraient, comme remplaçantes, des avantages appréciables.

Ce qu'il manque en pharmacie, ce sont les remplaçantes.

Il est probable que ces prix sont plus élevés à Paris.

Ces détails, on le voit, viennent à l'appui de ce que nous disions en faveur de cette carrière à laquelle cependant peut faire obstacle le coût des études préparatoires.

Nous serons reconnaissantes à nos lecteurs et à nos lectrices des renseignements qu'ils voudront bien nous faire parvenir pour cette rubrique.

Chronique des Œuvres & Institutions

L'AIDE MORALE

L'Aide morale donnera des séances dimanche le 5 décembre : Salle des examens de la mairie du 6e à 2 heures; salle des fêtes de la mairie du 12e à 4 h. 1/2; salle des fêtes de la mairie du 13e à 3 h. 1/2.

Bulletin des Sociétés Féministes

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES

La Section d'Education du Conseil National des Femmes Françaises s'est réunie le samedi 18 novembre chez Mme E. Leven rue Vavin. Sous la présidence de Mme Kergomard.

La présidente a exposé dans ses grandes lignes le programme qu'aura à étudier la section cette année: L'hygiène scolaire hygiène physique, intellectuelle et morale). L'hygiène physique comprendra l'hygiène des locaux, celle du corps, des vêtements, de la nourriture et, à l'école maternelle, celle du sommeil. Puis la section s'occupera de l'éducation féminine des jeunes filles et des enfants de l'école primaire.

La prochaine réunion aura lieu le samedi 9 décembre, à 5 heures, à la Maison des Lycéennes, 5, rue Amyot.

Galeries Ouvertes :

Galerie Druet, 20, rue Royale. Travaux d'élèves de l'Académie Ranson, jusqu'au 2 décembre.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze, gravures et lithographies en noir et en couleur, du 6 décembre au 10 janvier.

Les « Tout Petits », tableaux et aquarelles, à partir du 1er décembre.

LIVRES NOUVEAUX

Quatre mois dans un hôpital militaire de Lyon, par Ellen Reybol (Fichsbacher).

Lettres de Guerre, Elle et Lui, poèmes, par Lilen Chevalet (Perrin et Cie), 3 fr. 50.

Le Capitaine Dupont, par Léon Frapié (Flammarion), 3 fr. 50.

Les derniers jours du Fort de Vaux, par le capitaine Henry Bordeaux (Plon-Nourrit et Cie), 3 fr. 50.

Le vrai sens de l'Union Sacrée, par Ferdinand Buisson (Ligue de l'Enseignement), 0 fr. 25. Se vend au profit des orphelins de la guerre.

Liberté, Liberté chérie, par Th. Harlor (Georges Crès et Cie), 3 fr. 50.

LÉGITIMATION POSTHUME des Orphelins de la Guerre

La loi qui permet aux mères naturelles de faire légitimer les enfants dont le père est tombé avant d'avoir pu réaliser le mariage qu'il projetait vient enfin d'aboutir après des pérégrinations prolongées entre la Chambre et le Sénat.

En voici le texte définitif voté par le Sénat le 16 novembre dernier:

« Art. 1er . —Tout enfant dont le père mobilisé est décédé des suites de blessures reçues ou de maladies contractées au service depuis le 4 août 1914, pourra être déclaré légitimé dans les termes de l'article 331 du Code civil, par le tribunal de première instance du lieu de l'ouverture de la succession, en vertu d'un jugement rendu en audience publique après débat en la chambre du conseil, à la condition qu'il résulte de la correspondance ou de tout document certain une évidente volonté de se marier et de légitimer l'enfant, commune aux deux parents.

« L'instance sera poursuivie, par voie de citation, contre le ministère public, à la requête de la mère et, à son défaut, du tuteur ou du subrogé tuteur, ou de l'un des ascendants du père ou de la mère.

« Les parents du père, en ligne directe, qui n'ont pas pris l'initiative de l'instance et, à défaut de parents en ligne directe, les collatéraux privilégiés devront être mis en cause.

« Le demandeur devra prouver : 1° que l'enfant a été également reconnu par la mère ou déclaré judiciairement être ne d'elle ; 2° que les deux parents se sont trouvés, au jour du décès du père, réunir les conditions de capacité exigées par les articles 144, 145, 147, 148, 150, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 228 et 296 du code civil pour contracter mariage.

« Si le jugement ou l'arrêt devenu définitif accueille la demande, son dispositif sera transcrit immédiatement sur les registres de l'état-civil de l'année courante de la commune où est né l'enfant et mention en sera faite en marge de son acte de naissance.

Il ne sera opposable aux tiers qu'après sa transcription.

« L'enfant auquel il profitera, jouira des droits d'un enfant légitime, tant au regard de son père qu'au regard de sa mère, avec effet rétroactif à la veille du décès du père et, s'il y a lieu, de la mère.

« Il ne sera plus reçu aucune instance en exécution de la présente loi deux ans après la promulgation des décrets prévus par les articles 1 et 2 de la loi du 4 juillet 1915.

« Les actes nécessités par ces instances seront visés pour timbre et enregistrés gratuitement ou dispensés des droits de timbre et d'enregistrement. »

« Art. 2. — Les articles premiers des lois des 4 avril et 19 août 1915 sont complétés par le paragraphe suivant :

« Ces mariages (les mariages par procuration), s'ils ont été célébrés postérieurement au décès du futur époux, produisent néanmoins tous leurs effets au point de vue de la légitimation des enfants et du droit du conjoint, conformément aux dispositions des articles 201 et 202 du code civil. »

« Art. 3. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies. »

La Presse et les Femmes

Dans « l'Echo de Paris » (13 novembre), M. Maurice Barrès relate une cérémonie en l'honneur de veuves de la guerre auxquelles il adresse une allocution dont voici un fragment :

Les femmes de France, durant cette longue épreuve qui les fait tant souffrir pouvaient être pour le pays une grande faiblesse; elles sont une grande force. Elles ont prouvé qu'elles pouvaient avoir les vertus sociales, sans rien perdre des vertus plus tendres de la famille. Par amour et par fierté de leurs enfants et de leur mari, elles acceptent sans jamais une plainte tout ce que la patrie juge nécessaire. Au jour de la paix, il y aura beaucoup à faire pour les femmes; nous devrons leur donner dans le droit la place qu'elles ont prise dans le devoir. On se préoccupe justement de la disparition de tant de nobles êtres; il faut voir en même temps l'avènement d'une nouvelle élite. Les épouses et les mères dont le foyer est frappé, diminué, méritent de recueillir l'héritage civique de ceux qu'elles ont de toute leur énergie aidés à sauver la France.

M. Maurice Barrès ajoute dans son article à son allocution qu'il reproduit les réflexions suivantes montrant le chemin qu'il a fait depuis qu'il proclamait l'année dernière le droit des morts au suffrage.

Avant la guerre, j'avais peu fixé mon esprit sur les revendications des femmes, ou plus exactement j'y répugnais, n'en voyais pas la raison. Aujourd'hui, une série de faits, toute l'expérience de la guerre, m'ont persuadé. Nos soldats, en très grande majorité, ont reçu de leur foyer, de leurs femmes et de leurs mères un puissant réconfort. De très nombreuses femmes travaillent à la terre, aux munitions, dans les bureaux, dans les ambulances. Que ces collaboratrices de la défense nationale continuent d'être demain associées étroitement à la vie totale en France, cela me paraît juste et bon. Je suis prêt, dès aujourd'hui, à m'associer à cette revendication.

Je sais des villages où les deuils sont tels qu'il sera précieux et quasi nécessaire, pour en composer dignement les conseils municipaux, d'y donner accès aux femmes de tête et de cœur que la guerre vient de nous apprendre à connaître.

Et pourquoi, plus haut, ai-je parlé de « revendication ? » Il ne s'agit pas de ce que désirent les femmes; l'immense majorité d'entre elles ne pense guère à prendre une part dans la gestion des intérêts publics; je le voyais bien en regardant l'auditoire aux grands voiles de deuil, qui m'écoutait et qui, certes, n'a jamais pensé à rien de pareil, mais c'est la nation même qui, amoindrie en nombre, ennoblie en qualité, a besoin de tous et de toutes.

Ce sont là des idées fondées sur le monde réel et qui ne me viennent pas du raisonnement pur. Elles me paraissent pleines de nationalisme et d'humanité.

Peut-être cette réunion m'eût-elle offert le lieu convenable pour exposer une fois encore l'importance souveraine du suffrage des morts. C'est au milieu de ces personnes irréprochables, méritantes et sérieuses que l'on voit qu'aucun système n'a le droit de mettre le veto sur les pensées et les souvenirs des veuves. Pour elles et pour leurs enfants, les morts de la guerre durent toujours. Elles restent unies avec eux et essayent de les imiter; elles passent continuellement du culte des morts au culte de la patrie, et ne distinguent pas ces deux générations.

Quel est le grand problème de demain? Que la France demeure inspirée par les héros de la guerre, maintienne leurs vertus, soit l'héritière de leurs âmes. Nous ne devons pas profiter de leurs bienfaits sans reconnaissance. Le trésor de leurs mérites et de leurs souffrances [illegible] dans ces familles éprouvées, dans ces groupements de deuil; nous n'allons pas, comme des hommes sans mémoire, et de gaieté de cœur, renoncer à la collaboration agissante d'aucun de ceux qui sauvèrent la France.

ECHOS

SERICIKULTUR

L'« Officiel » du 27 mars annonçait, d'après le « Lokal Anzeiger », qu'un Herr professor avait trouvé le moyen, après dix-neuf mois d'expériences, d'élever les vers à soie avec des feuilles de salsifis. Cette prétendue découverte, exploitée par une Deutsche Seidenbau Gesellschaft (Société allemande pour la production de la soie) permettrait à l'Allemagne d'échapper à la dépendance où elle se trouvait vis-à-vis des pays producteurs de mûrier.

Or, voici un récit très véridique qui pourra rassurer nos lecteurs :

Deux de nos abonnées, professeurs de sciences, s'étaient intéressées pendant quelque temps (beaucoup moins de 19 ans d'ailleurs), à l'élevage des vers à soie. Mais comme, dans un but d'étude scientifique, elles avaient laissé les papillons éclore et se reproduire au lieu de détruire les cocons, il arriva d'abord qu'elles furent encombrées de chenilles, et ensuite que ces voraces petits êtres, devenus trop nombreux, eurent tôt fait de dévorer toutes les feuilles des quelques mûriers de la ville — il s'agit d'une ville relativement septentrionale. Pour ne pas les laisser mourir, elles eurent, tout comme le herr professor, l'idée de recourir à la salade, aux feuilles de salsifis, pour leurs vers à soie, et reconnurent que ceux-ci dévoraient lesdits succédanés, la salade surtout, avec un empressement suffisant. Mais la soie des cocons était, de l'aveu de personnes compétentes, très inférieure en qualité à celle obtenue en nourrissant les vers avec du mûrier.

Ainsi, si l'Allemagne se passe de l'importation étrangère, ce ne sera qu'en se contentant, comme d'habitude, de camelote « made in Germany ».

♣

L'EDUCATION PHYSIQUE DES FILLES

Mme Louise Faure Favier a reçu du maire de Pamier, M. le Dr Soula, des documents intéressants concernant le développement de l'éducation physique féminine en province. Sur la proposition de M. Soula, acceptée par le Conseil municipal, un cours normal d'éducation physique pour les jeunes filles s'est ouvert en janvier dernier au collège de Pamiers.

♣

DEUX NOUVELLES AVOCATES

Deux jeunes licenciées en droit, Mlles Marcelle Veil-Picard et Raymonde Lazard, ont été admises devant la première Chambre de la Cour d'appel à prêter le serment d'avocat.

♣

UNE FEMME DANS UNE GRANDE COMMISSION

Parmi les neuf membres de la commission de contrôle des œuvres de guerre, du département de la Seine, se trouve Mme Georges Coulon, membre de l'Union d'as-

Causerie Financière

A notre demande, la banque A. Levêque et Cie, société en commandite par actions, au capital de 400.000 francs, 1, rue de la Banque, très honorablement connue sur la place de Paris, a bien voulu se charger de la rédaction d'une Causerie Financière hebdomadaire ; elle s'est engagée à donner gracieusement à toute personne qui en ferait la demande, tous renseignements sur la composition d'un portefeuille valeurs à acheter, à vendre, à garder ou à éviter, et sur les placements immobiliers.

L'aimable directrice-fondatrice de « La Française », toujours en vue d'améliorer cet organe féministe, qui prend une extension de plus en plus marquée, nous a signalé ce qu'elle déclare être une lacune de son journal, en nous priant de la combler : Il s'agit d'une « Causerie financière » hebdomadaire.

« La plupart de nos lectrices, nous dit-elle, ont leur mari absent jusqu'à la fin des hostilités. D'autres, malheureusement, savent qu'elles doivent désormais s'occuper des questions financières qui incombaient autrefois au chef de famille.

« Voulez-vous accepter d'entretenir chaque semaine nos lectrices de leurs intérêts ? »

L'invitation était trop pressante et les arguments invoqués trop décisifs pour imposer un refus.

Nous ferons donc paraître chaque semaine à cette même place une « Causerie Financière », mais comme l'espace nous est strictement limité, les notes financières seront forcément très brèves, mais nous prions les abonnés du journal de nous écrire pour tous renseignements financiers, il leur sera répondu gracieusement.

Le marché ne s'est guère modifié au cours de cette semaine, c'est encore la pénurie d'affaires qui donne à la cote une allure indécise et même plutôt lourde dans l'ensemble.

Les valeurs industrielles russes, en particulier, tout d'abord soutenues, cèdent du terrain, défavorablement impressionnées par la faiblesse du rouble.

Comme mouvements satisfaisants il n'y a guère à signaler qu'une légère reprise des mines de cuivre américaines Utah, Chino-Ray.

On s'occupe beaucoup, en Bourse de la situation en Roumanie de notre politique intérieure, de la position du ministère, mais il serait évidemment puéril de répéter tout ce qui se dit de la sorte...

Nos Rentes 3 et 5 % s'inscrivent respectivement à 61,10 et 87,85, sans grandes transactions.

Etablissements de crédit : sans grands changements, tandis que les actions de Chemins de fer français demeurent lourdes.

Parmi les valeurs de cuivre, les Porphyrites américaines, comme nous l'avons dit, sont seules à esquisser un mouvement de reprise. Le Rio ne varie guère, pas plus que l'Elliot et le Cape.

Les Mines d'or et de diamant ne peuvent entièrement se soustraire à l'ambiance et manifestent quelque indécision.

Banque A. Levêque et Cie, 1, rue de la Banque, Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Rapide de nuit pour la Côte d'Azur

A l'approche de l'hiver, nombreux sont les blessés et les malades qui vont chercher sur la Côte d'Azur le repos et la santé.

Ils apprendront avec plaisir que depuis le 22 novembre, la Compagnie P.-L.-M. a prolongé jusqu'à Menton le rapide de nuit première classe qui part de Paris à 20 heures 15.

Ce train, permet de quitter Paris après dîner et d'arriver au milieu du jour au pays du soleil. On est rendu à Nice à 11 heures et à Menton à 14 h. 06.

La marche du train est très accélérée entre Marseille et Menton.

Couchettes, Lits-salons, avec ou sans draps, wagons-lits, wagon-restaurant entre Valence et Menton.

Le premier départ de Menton du train de retour aura lieu le 24 novembre, à 13 h. 45.

PETITES ANNONCES

On annonce le prochain mariage de notre confrère, M. Edouard Grimbert, rédacteur en chef et collaborateur à diverses publications féministes, actuellement soldat au 30e régiment d'infanterie territoriale, aux armées, avec Mlle Berthe Leriche, d'Albert, (Somme).

Tous nos souhaits de bonheur aux futurs époux.

Dame habitant joli quartier Neuilly, désirerait chambre meublée à dame seule ou officier.

11 h. à midi. Bussard 23, rue Hôtel de Ville, Neuilly.

La Maison des Etudiantes, 76, due d'Assas, Paris, 6e arr., reçoit des dames et jeunes filles, de passage à Paris, pendant les congés de Noël et de Pâques.

Demander les conditions à la directrice Mlle Bonnet.

La Française, 17, rue de l'Annonciation, répondra par l'envoi d'un journal ou d'une carte postale féministe, à toute carte militaire illustrée oblitérée d'un secteur.

Défaut de prononciation (zézaiement, etc.), rapidement corrigés par Mme Geslis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-Ve. 1017

ON DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12 jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1014

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **Bignon-Pariani**. — Fondée en 18..
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIÈRE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Téléph. Wag. 43-88

HORS-D'ŒUVRE
Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

La gérante : Jane MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

ECOLE ROY

7 Rue Lagrange PARIS (Ve) **7**

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES